

de fer sur la suffisance de l'organisation à Québec pour la manutention du fret est erronée, je cite encore le rapport à la page 75, séance du conseil de la chambre du 12 juin 1914:

M. Jean Guay fait remarquer la lenteur des travaux de construction des aménagements du Transcontinental à Québec. Il fait voir au moyen de petites cartes topographiques qu'il a apportées avec lui et distribuées, qu'il n'y a aucun plan d'ensemble, qu'on n'a pas encore pourvu au raccordement des usines de Saint-Malo avec la voie du Transcontinental, soit par un tunnel ou autrement; que le nouvel élévateur à grain de la commission du havre ne pourrait guère servir au trafic du Grand-Tronc-Pacifique. Il ajoute qu'une forte délégation du conseil devrait aller à Ottawa pour avoir une entrevue à ce sujet avec les membres du Gouvernement, afin d'avoir des renseignements précis et les communiquer ensuite aux membres de la chambre de commerce dans une nouvelle assemblée générale spéciale qui pourrait avoir lieu dans une dizaine de jours.

Monsieur le président répond qu'il n'est guère possible d'avoir dans quelques jours seulement, des renseignements précis et qu'il vaudrait mieux ajourner la séance "sine die", ou convoquer cette séance lorsque cela sera nécessaire.

Ainsi, on est au mois de juin 1914, depuis plus de trois ans que le Gouvernement agite cette question du terminus, et cependant le président de la chambre de commerce n'a encore pu obtenir aucun renseignement précis. Du reste, même dans cette Chambre, nous n'avons jamais pu obtenir de renseignement précis sur ce sujet.

Vers cette époque, le Gouvernement semble avoir songé à revenir aux plans primitifs des élévateurs et des quais en eau profonde au cap Diamant. En effet, à la page 91 du rapport, le 2 juillet 1914, le président écrit à l'honorable L. P. Pelletier, alors directeur général des Postes:

Cher monsieur:

J'ai fait part au conseil de la chambre de commerce du résultat de notre récente visite aux voies terminales que l'on se propose de faire pour le fret du chemin de fer du Transcontinental à Québec ainsi que de la décision que vous avez prise de hâter la construction de quais et d'un élévateur à l'anse Lampson.

Le conseil désire que je vous remercie et vous félicite au sujet de cette décision et il espère que ces travaux vont être faits avec activité de manière que Québec soit prêt à recevoir et expédier le grain du Nord-Ouest dès que le Transcontinental commencera à le transporter aux ports de mer.

On nous dit que l'entrepreneur aurait l'intention de construire le quai de 2,000 pieds dont vous avez autorisé la construction, depuis l'anse Lampson dans la direction ouest, sous la forme d'un simple quai ou mur de revêtement faisant front au fleuve en droite ligne. Un quai de ce genre-là ne donnerait place qu'à trois grands vaisseaux et l'on serait ainsi forcé de construire de très larges et dispendieuses galeries à partir de l'élévateur; tandis que si l'on

construisait des quais comme ceux que l'on a faits à Halifax et à Saint-Jean, et que l'on a construits à Montréal et à New-York, on aurait ainsi cinq fois plus de place dans le même frontage.

Le 11 août, nouvelle lettre sur le même sujet par le président donnant des détails sur ces quais à Halifax.

Mais voilà que ce projet de quais et élévateurs dans cette région manque de nouveau. Les deux lettres suivantes nous révèlent les causes de cet échec:

Ottawa, 15 août 1914.

Monsieur Jos. Picard,
Président de la chambre de commerce,
Québec.

Cher monsieur:

Référant de nouveau à votre lettre du 11 courant, je prends la liberté de vous adresser copie de la réponse que j'ai reçue de l'honorable M. Cochrane, au sujet des quais projetés pour la gare maritime du Transcontinental à Québec.

Votre tout dévoué,
(Signé): Louis P. Pelletier.

Ottawa, 14 août 1914.

L'honorable L. P. Pelletier,
Directeur général des Postes,
Ottawa.

Cher monsieur Pelletier:

J'accuse réception de votre lettre du 13 courant, contenant copie d'une lettre de M. Jos. Picard, président de la chambre de commerce de Québec, et en réponse, je dois vous dire que le port d'Halifax relève de l'administration du chemin de fer Intercolonial, et se trouve par conséquent sous l'autorité directe de mon département, tandis que le port de Québec dépend de la commission du port avec laquelle je n'ai rien à faire.

Votre tout dévoué,
(Signé): F. Cochrane.

Cette réponse de l'honorable ministre des Chemins de fer ne me paraît pas fondée. Il dit: Je m'occupe des quais du port d'Halifax parce que ce port est sous le contrôle de l'Intercolonial et que celui-ci relève de mon département. Or, le Transcontinental relève aussi de son département, puisque c'est lui qui, depuis deux ans, a remplacé la commission de construction du Transcontinental. D'ailleurs, les plans primitifs comportaient la construction de ces quais par la commission du Transcontinental. Enfin, le Gouvernement a construit le quai de Lévis et n'a jamais prétendu que c'était à la commission du port de Québec à voir à cette construction.

Ainsi, cette réponse de l'honorable ministre ne fait qu'é luder la question, et démontre une fois de plus que nous avons droit de soupçonner le Gouvernement de mauvais vouloir à l'égard du terminus à Québec.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)